



CHARTRE DES EDUCATEURS

PREAMBULE

Être titulaire d'une licence à l'AS Maine, vaut lecture et acceptation de la présente charte adressée par mail chaque année à tous les éducateurs du club, lors de la procédure de renouvellement de la licence ou lors de toute demande de première licence.

Education : L'éducateur doit inculquer aux joueurs des principes éducatifs et des valeurs tels que la politesse, le respect, la tolérance, la ponctualité, le sérieux, la rigueur.... L'éducateur ne doit pas permettre ni accepter la dégradation de ces principes.

Attitude et Langage : L'éducateur doit faire preuve d'une attitude positive et dynamique dans toutes ses interventions auprès des joueurs. Il doit montrer l'exemple et veiller à la bonne tenue et au respect de ses joueurs et de ses dirigeants sur et en dehors du terrain à l'égard de tous. Il doit éviter toutes les attitudes déplacées, ne pas hurler, crier, critiquer au bord du terrain mais conseiller, aider, donner des solutions, être tolérant et surtout encourager les joueurs. Veillez au vocabulaire employé peu importe la catégorie d'âge.

Ne jamais critiquer un joueur devant le groupe, et ne jamais s'acharner sur un joueur, mais mesurer ses paroles et être pédagogue à chacune de ses interventions (entraînements, compétitions, tournois...). Ne jamais critiquer les décisions de l'arbitre de façon agressive et à haute voix pendant un match, mais lui demander calmement des explications à la fin du match.

L'éducateur doit véhiculer une image positive de l'AS Maine

Politique technique : L'éducateur s'engage à respecter et à faire appliquer la politique technique du club. Il s'engage à remplir les tâches prévues dans sa fonction (entraînements, matches, observations de joueurs...). Il s'engage à travailler en collaboration avec les autres éducateurs de la catégorie et sous la responsabilité du pilote technique. L'éducateur s'engage à être présent lors des différentes réunions techniques et à travailler pour atteindre les objectifs du club.

« On est éducateur du club et non de son équipe »

Tenue vestimentaire : L'éducateur doit se présenter en tenue de footballeur pour diriger ses séances d'entraînements et en tenue sportive les jours de compétitions et de tournois. Il se doit de porter les tenues du club.

Jours d'entraînements : L'éducateur s'engage à être présent à chaque entraînement du groupe dont il a la charge. En cas d'absence, il doit le plus rapidement possible en informer le pilote technique, le responsable de la commission de la catégorie concernée. Il lui incombe la responsabilité de se faire remplacer. D'autre part, il doit tenir à jour lui-même une fiche d'appel permettant de vérifier la présence/absence de l'ensemble des joueurs de sa catégorie.

Horaires d'entraînement : L'éducateur s'engage à être présent sur les installations sportives 30 minutes avant le début de la séance pour permettre l'accueil des joueurs et des parents ainsi que la préparation matérielle de sa séance. Il doit respecter l'heure de la fin de séance pour ne pas gêner les séances suivantes prévues dans les autres catégories. Pour tout changement d'horaire ou annulation de séance, l'éducateur doit en avertir le club et les joueurs ou leur famille avec le maximum d'anticipation.

Absences aux entraînements : L'éducateur s'engage à être présent pour les entraînements et les matchs et ce tout au long de l'année.

Matériel : L'éducateur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition (ne pas en oublier sur le terrain), à ne permettre aucune dégradation, à le ranger dans son intégralité et correctement après chacune de ses interventions (entraînements, compétitions, tournois,...) dans les locaux prévus à cet effet. Il ne doit pas accaparer le matériel trouvé. L'inventaire du matériel (ballons, plots, chasubles...) doit être effectué à chaque période de vacances scolaires.

Responsabilités : L'éducateur est responsable des matchs disputés par l'équipe dont il a la charge à savoir : la convocation des joueurs, l'organisation du déplacement, la qualification des joueurs, la préparation du matériel... Il peut se faire assister (par un dirigeant) mais lui seul, répondra devant le club de tout problème survenant lors d'une rencontre : forfait, non qualification d'un joueur, fraude... En cas de problème lors d'une rencontre (avertissement ou expulsion d'un joueur, blessure grave, rapport d'arbitre, réserve et/ou réclamation...), il doit en aviser immédiatement au retour du match, ou dans les plus brefs délais le secrétaire du club.

Dirigeants : L'éducateur doit contribuer à identifier de possibles dirigeants au début de la saison (dont un qui fait la feuille de match et qui peut faire l'arbitre de touche). En cours de saison, il est tenu d'entretenir des relations privilégiées avec les dirigeants de sa catégorie.

Règlement intérieur : L'éducateur s'engage à faire respecter le règlement intérieur du club. En cas de manquement au respect de celui-ci, il en avisera immédiatement le référent de la commission de la catégorie concernée et le pilote technique.

Solidarité : L'éducateur s'engage à défendre le projet sportif du club dans son intégralité. Ainsi, il doit apporter son aide, son soutien et ses encouragements par solidarité à l'ensemble de l'organigramme technique

Manifestations : L'éducateur s'engage à participer à la vie du club au quotidien et ainsi à assister et aider aux différents événements organisés par le club.

Respecter l'esprit de compétition ! Ne pas vouloir gagner à n'importe quel prix, mais rester avant tout un formateur.

La Présente charte est disponible sur notre site internet du club.

Pour le Club, le président :

Fabrice Denis